



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

N°2025/19

Objet : MARCHÉ 2023MA03 – Travaux d'extension et de rénovation du centre Multi Accueil « petit prince » - Avenants n°2 financiers

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°8 – 20h28), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES (présente jusqu'à 21h48 point n°8 puis procuration Eric FROMMWEILER)

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Isabelle TRAPPIER à Florent BORON
Christian GHEZ à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Christelle BARDEILLE à Christine CAILLAT
Jean-Philippe ANTOINE à Jérôme FENAILLON du point 1 au point 7
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE
Stéphanie NOGUES à Eric FROMMWEILER du point 8 au point 14

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Clothilde FRETE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles L.2123 et R.2123 du Code de la commande publique,

Vu les délibérations n° 2023/06-32, 2023/07-41 et 2023/10-43 relatives à l'attribution des lots du marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit Prince »,

Vu les délibérations n° 2024/10-27 et 2025/04 relatives à des avenants des lots du marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit Prince »,

Considérant les travaux complémentaires, et la nécessité de conclure des avenants financiers,

Considérant que pour le lot 1 : Démolition – gros œuvre – carrelage – serrurerie – VRD – espaces verts, le montant de l'avenant s'élève à 14 401,00€ HT,

Considérant que pour le lot 2 : Charpente – bois – bardage, le montant de l'avenant s'élève à 17 161,55€ HT,

Considérant que pour le lot 5 : Plâtrerie – faux plafonds, le montant de l'avenant s'élève à 2 729,37€ HT,

Considérant que pour le lot 6 : Peinture – revêtement de sols, le montant de l'avenant s'élève à 6 213,30€ HT,

Considérant que pour le lot 8 : Electricité courant fort courant faible, le montant de l'avenant s'élève à 7 139,31€ HT,

Considérant que pour le lot 9 : Plomberie – chauffage - ventilation, le montant de l'avenant s'élève à -471,00€ HT,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », en date du 18 mars 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Approuve les avenants financiers relatifs à des travaux complémentaires pour les lots 1, 2, 5, 6, 8 et 9.

- Lot 1 – IDC : le montant de l'avenant s'élève à 17 491,00€, soit 20 989,20 TTC
- Lot 2 – LA CHARPENTE COURVILLOISE : le montant de l'avenant s'élève à 20 593,26€ TTC
- Lot 5 – ISOGYPS : le montant de l'avenant s'élève à 2 729,37€ HT, soit 3 275,24€ TTC
- Lot 6 – LAUMAX : le montant de l'avenant s'élève à 6 213,3€ HT, soit 7 455,96 TTC
- Lot 8 – ALTERNANCE : le montant de l'avenant s'élève à 7 139,31€ HT, soit 8 567,17€ TTC
- Lot 9 – TOURNOIS : le montant de l'avenant s'élève à -471,00€ HT, soit -565,20€ TTC

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Dit que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la ville

Le secrétaire de séance
Karine DUBOIS



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 28/03/2025
Document rendu exécutoire le 28/03/2025

Accusé de réception en préfecture
078-247805712-20250331-2025-19-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025